

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Arrêté du 14 octobre 2013 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier

NOR : EFIT1317671A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 14 octobre 2013, considérant que Salma OUESLATI, née le 30 octobre 1981 à Nice (Alpes-Maritimes), de nationalité française, et Kévin GUIAVARCH, né le 12 mars 1993 à Paris, de nationalité française, continuent de promouvoir le terrorisme, notamment en se rendant dans des zones de combat pour y rejoindre des combattants radicaux, l'arrêté du 19 avril 2013 (NOR : EFIT1304764A) publié au *Journal officiel* de la République française le 25 avril 2013 est renouvelé, pour la troisième fois, pour une durée de six mois.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française et sont valables pour une durée de six mois.

#### *Notification des voies et délais de recours*

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances, 139, rue de Bercy, télédéc 233, 75572 Paris Cedex 12, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.